

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	07 janvier 2020	<b>Séance du : 29 janvier 2020</b>
		L'An Deux Mille Vingt, le 29 janvier, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Jean-Claude LACROIX
	<b>Votes : 32</b>	
Présents : 25	Pour : 32	
Absents : 13	Contre :	
Représentés : 7	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan). Gérald VALENTINI (Valmascle) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

### **Objet : Budget primitif 2020 – Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif**

Monsieur LACROIX donne lecture du projet de budget primitif 2020 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Considérant le projet de budget primitif 2020 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif, détaillé dans le rapport de présentation joint.

Il est constaté, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, l'équilibre par section d'exploitation et d'investissement pour le budget primitif 2020 :

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	BP 2020	Chap.	Désignation	BP 2020
011	Charges à caractère général	19 300,00	70	Produits des services	17 080,00
012	Charges de personnel	16 600,00	74	Participations	19 820,00
65	Autres charges courantes	500,00	77	Recettes exceptionnelles	500,00
67	Charges exceptionnelles	500,00			
68	Dotations aux provisions	500,00			
<b>Total Exploitation</b>		<b>37 400,00</b>	<b>Total Exploitation</b>		<b>37 400,00</b>

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	BP 2020	Chap.	Désignation	BP 2020
4581	Opération sous mandat	13 200,00	4582	Opération sous mandat	13 200,00
<b>Total Investissement</b>		<b>13 200,00</b>	<b>Total Investissement</b>		<b>13 200,00</b>

Considérant l'avis favorable émis par la commission moyens généraux réunie le 22 janvier 2020, Monsieur LACROIX demande aux membres du Conseil d'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif tel que présenté et de confirmer que ce budget est voté conformément à la nomenclature comptable, par nature et par chapitre, avec les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement.

Monsieur le Président soumet au Conseil le projet de budget primitif 2020 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2020 tel que présenté,

**CONFIRME** que ce budget est voté, conformément à la nomenclature comptable par nature et par chapitre,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX